

## Comparaison des titres CC CRS / CFC ASSC

Le CC CRS, basé sur des directives de 1971, n'est pas tout à fait comparable au titre actuel de CFC ASSC concernant les conditions d'admission, la structure, la durée de la formation, les méthodes d'apprentissage et d'enseignement, le nombre d'heures et le contenu des cours. Le CFC ASSC est obtenu au bout de trois ans de formation.

*Selon les communications de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), le certificat de capacité d'infirmier / infirmière assistant-e (IAS) est toujours reconnu sur l'ensemble du territoire suisse.*

*Pour ce qui est de l'accès aux formations complémentaires, il équivaut au nouveau certificat de capacité fédéral d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), l'égalité est également préconisée sur le plan salarial.*

Ces vingt dernières années, les métiers des soins et de l'assistance ont connu des changements considérables. C'est également le cas au niveau des titres. Ainsi, par exemple, une formation ISG selon l'ancien droit n'est plus comparable (horaire et programme des cours) aux études actuelles en HES / ES. Malgré cela, les deux titres sont considérés du degré tertiaire. Il en va de même pour le CC CRS et le CFC ASSC ; tous deux sont rattachés au degré secondaire II.

Il y a quarante ans, les sciences infirmières étaient encore une notion exotique, en Suisse. Les modèles de soins, la réflexion orientée ressources, les diagnostics de soins, l'administration / informatique, etc. étaient encore inconnus, en 1971. Les infirmiers/ères ayant effectué leur formation de base il y a longtemps sont par conséquent tenus d'actualiser leurs connaissances à travers la pratique, des formations professionnelles de base et continues.

Les soignants/tes avec un CC CRS ont généralement une grande expérience pratique, après plusieurs années dans la profession. Ils acquièrent de nouvelles connaissances au contact des personnes en formation et ont souvent suivi plusieurs formations continues. Pour ce qui concerne les personnes ayant fait une pause professionnelle, il s'agit de déterminer attentivement, à tous les niveaux et dans tous les métiers, les lacunes de connaissances individuelles et les mesures à même de les combler.

**Si l'on compare les heures d'enseignement aboutissant à un CC CRS à l'horaire des cours aboutissant à un CFC ASSC, on constate ce qui suit :**

### **Connaissances en économie domestique / intendance**

Si, p.ex., les connaissances en matière d'intendance représentaient une condition d'admission pour le CC CRS, ce qui impliquait généralement une année d'apprentissage en intendance avec enseignement en Suisse romande, les ASSC ont, dans leur horaire, un domaine de compétence « économie domestique » avec 40 heures de cours. Dans ce domaine, les titulaires d'un CC CRS avaient des compétences plus étendues et un plus grand nombre d'heures.

### **Cours de culture générale**

La formation aboutissant au CC CRS pouvait être commencée au plus tôt à 18 ans ; ce n'était pas un apprentissage professionnel ordinaire. La formation était très ciblée, explicitement sur les soins pratiques et principalement sur les situations liées aux personnes âgées.

Les cours de culture générale dispensés pour le CC CRS représentent un dixième de ceux donnés pour le CFC ASSC (34 heures contre 360). Pour le CFC, les cours de culture générale représentent donc près d'un quart des heures d'enseignement. Pour les compétences spécialisées dans le travail pratique, cette différence de 320 heures n'est pas pertinente ; elle l'est, en revanche, pour la formation générale des jeunes d'aujourd'hui. Il en va de même pour **la gymnastique et le sport**, qui représentent 200 heures pour le CFC ASSC et ne sont pas présents dans la formation menant au CC CRS.

Au total, environ 560 heures sur les 1600 de la formation d'ASSC font partie des disciplines non spécifiques à la profession.

### **Soins et assistance et technique médicale**

Dans ce domaine, les titulaires d'un CC CRS ont reçu 386 heures d'enseignement, contre 700 pour les titulaires d'un CFC ASSC. Les méthodes d'enseignement et les lieux d'apprentissage ont beaucoup changé, passant des cours ex-cathedra et du « par cœur » à la méthode CoRe, à l'apprentissage autonome et à l'apprentissage procédural au sein du groupe.

## Connaissances et compétences à rattraper, en fonction du niveau individuel de connaissances

Entretien des ressources et prévention, organisation de la vie quotidienne, administration et logistique sont des thèmes qui n'étaient pas encore intégrés dans la formation aboutissant au CC CRS, ou alors sous une autre appellation. Ces compétences sont intégrées dans la formation aboutissant au CFC ASSC avec quelque 200 heures d'enseignement et font partie des connaissances devant être actualisées, en fonction du niveau de connaissance actuel.

Quelques compétences comme la prise de sang veineux et la pose de perfusions n'ont pas été acquises dans le cadre de la formation aboutissant au CC CRS. Pour un engagement équivalent aux ASSC dans la pratique, les titulaires d'un CC CRS doivent acquérir / rattraper non seulement certains actes infirmiers, mais aussi une approche moderne des soins infirmiers et les connaissances relatives à la systématique de la formation avec les différents profils professionnels.

Heures de cours CC CRS directives 1971		Tableau des leçons et activités didactiques CFC ASSC 2009	
<b>Soins et assistance</b>			
Anatomie et physiologie	40		
Calcul médical	14		
Connaissance des médicaments	16		
Ethique professionnelle	14	Activité professionnelle	80
Histoire de la profession	4		
Pathologie	50		
Observation du malade	20		
Soins de base	100	Soins et assistance	360
Attitude envers le malade	24		
Notions de physiothérapie et occupation du malade	12		
Premiers secours	12	Situations de crise et urgences	40
Hygiène et santé publique	20	Hygiène et sécurité	40
		Prévention et entretien des ressources	80
<b>Technique médicale</b>			
Soins thérapeutiques	60	Actes médico-techniques	100
<b>Total soins / assistance / technique médicale</b>	<b>386</b>		<b>700</b>
<b>Cadre de vie et organisation de la vie quotidienne</b>			
Des connaissances en intendance étaient liées aux conditions d'admission		Activités domestiques	40
Alimentation	8	Alimentation	80
		Habillement et linge	40
		Organisation de la vie quotidienne	60
<b>Administration et logistique</b>			
Questions d'organisation, collaboration et administration	20	Organisation du travail	20
Questions professionnelles	12	L'ASSC en tant que personne en formation et professionnelle	40
		Administration	20
		Logistique	60
<b>Cours de culture générale</b>			
Instruction civique et notions de droit	10	Leçons de culture générale	360
Psychologie	12		

Méthode de travail	12		
<b>Gymnastique et sport</b>			
-	0	Gymnastique et sport	200
<b>Total général</b>	<b>460</b>		<b>1620</b>

<b>Compétences éventuellement à rattraper / acquérir, en fonction du niveau individuel de connaissances</b>			
		Prévention et entretien des ressources	80
		Organisation de la vie quotidienne	60
		Administration	20
		Logistique	60

Situation mai 2013